

La fabrique de populations problématiques par les politiques publiques

Colloque international
Nantes – 13, 14 et 15 juin 2007



Atelier 2 – Politiques publiques, institutions, acteurs

Les politiques publiques et la figure du « jeune de banlieue »

Virginie GAUTRON
docteur en droit,
université de Nantes
virginie.gautron@laposte.net

Depuis plus de vingt ans, la demande sociale de sécurité tend à se cristalliser sur les illégalismes commis par les jeunes des quartiers sensibles. L'attention se concentre particulièrement sur ce que les hommes politiques, certains experts en sécurité et scientifiques nomment les violences urbaines. Cette notion, diffusée sous l'égide des renseignements généraux, regroupe des faits variables suivant la définition retenue. Certains réunissent sous cette appellation les seuls actes à dimension anti-institutionnelle ou à caractère identitaire. D'autres agglomèrent des infractions diverses dès lors qu'elles prennent forme dans les quartiers réputés sensibles. Les statistiques policières accréditent l'idée d'une explosion du phénomène. Pour la période de janvier à novembre 2005, le nouvel indicateur des violences urbaines élaboré par la police nationale a recensé près de 70 000 faits. Depuis lors, la France a connu une vague d'émeutes particulièrement intense suite au décès de deux adolescents le 27 octobre 2005 à Clichy-sous-Bois. Au pic des événements, près de 300 communes furent concernées, 11 700 policiers et gendarmes ont été déployés (forces mobiles, renseignements généraux, police judiciaire, sécurité publique). Près de 5 200 individus ont été interpellés, 800 écroués. 600 personnes, dont 489 majeurs et 108 mineurs, ont été incarcérées suite à des condamnations à de l'emprisonnement ferme.

Le ministère de l'Intérieur, les syndicats de police et divers experts en sécurité dressent un profil très précis des jeunes concernés. Leurs auteurs seraient de plus en plus jeunes, issus de l'immigration pour la plupart, organisés et manipulés quelques fois par des groupuscules mafieux ou islamistes. Ceux-ci privilégieraient un système de valeurs basé sur le rapport de force avec l'autorité et les éléments extérieurs au quartier. Ils seraient mobiles, agressifs, appartiendraient à des bandes, se soumettraient à la loi du silence et bénéficieraient de la complicité du milieu ambiant. Leurs modes opératoires viseraient à inspirer la crainte, à déstabiliser le quartier par l'incendie et la destruction systématique. Il s'agirait d'une « *logique de*

conquête », d'une « stratégie de prise de pouvoir » et finalement d'un « chantage permanent à l'autorité ». Dans les quartiers se créeraient des « zones de non-droit ». Des groupes organisés de type mafieux imposeraient, « par l'intimidation ou la force, un « ordre » parallèle ou concurrent de l'ordre républicain »¹. Cette approche véhicule l'idée d'une menace grandissante. Les immigrés extra-communautaires et les jeunes issus de l'immigration font figure de nouveaux « ennemis intérieurs ». De la sorte, les représentants politiques et les concepteurs des politiques publiques contribuent à la construction d'une image tronquée de la figure du « jeune de banlieue ». Ils occultent les facteurs sociaux et institutionnels de production de la violence et mésestiment la dimension politique des émeutes. Du fait de ces interprétations contestables, les politiques engagées s'avèrent contre-productives².

La construction et la diffusion d'une image tronquée de la figure du « jeune de banlieue »

Cette focalisation sur les violences urbaines et leurs auteurs se traduit par une stigmatisation des mineurs et jeunes majeurs résidant dans les quartiers de la politique de la ville, notamment ceux des minorités ethniques. C'est la peur des banlieues qui alimente désormais l'obsession de la violence. Dans l'imaginaire collectif, les enfants d'immigrés se présentent comme les nouvelles « classes dangereuses ». Les violences et nuisances causées par quelques-uns suffisent à connoter négativement l'ensemble des quartiers paupérisés. D'autant qu'elles font l'objet d'une dramatisation et d'une amplification médiatique inconsidérées. Une observation plus approfondie des comportements placés sous la catégorie « violences urbaines » démontre que ces comportements, bien que problématiques et plus fréquents, n'atteignent pas les seuils de gravité indiqués. Sur les 110 000 faits de violences urbaines recensés en 2005 par le nouvel indicateur du ministère de l'intérieur, il s'agit à plus de 68% d'incendies de véhicules (45 588) et de poubelles (30 040). Les violences collectives à l'encontre des services de sécurité, de secours ou de santé représentent 5 143 faits, soit 4.6 % de l'ensemble³. En outre, si l'évolution des données statistiques dans le temps manifeste une intensification des violences et leur dispersion sur le territoire français, il est possible, sinon d'invalider cette hypothèse, du moins d'en atténuer la portée. Ce phénomène de croissance ininterrompue découle partiellement des méthodes de comptage des institutions publiques. La généralisation de l'échelle des violences urbaines puis de nouveaux indicateurs par la police, comme la mise en place du logiciel SIGNA au sein de l'Éducation nationale, ont conduit à une multiplication des enregistrements. Ces nouveaux outils de recensement ont donc participé à la diffusion d'une image tronquée, sinon de l'importance, du moins de la croissance des violences.

S'agissant des dérives mafieuses et identitaires, le constat est là encore à nuancer. Si les acteurs de l'économie souterraine sont en lien avec des membres de réseaux criminels, ceci ne veut pas nécessairement dire que leur organisation et leurs modes d'action sont ceux que l'on attribue généralement à la criminalité organisée. Si l'on observe dans les quartiers des formes de délinquance en groupe, parfois hiérarchisés, cette organisation reste le plus souvent élémentaire et se structure suivant les occasions. Dans une logique de « débrouille », souvent peu lucrative et qui n'exclut pas toute insertion dans l'économie légale, elle n'atteint pas la complexité et le professionnalisme des véritables organisations criminelles⁴. Plusieurs recherches invalident tout autant l'idée d'une sur-représentation des jeunes issus de l'immigration dans la délinquance. Si les mineurs réitérants sont proportionnellement plus nombreux parmi les jeunes issus de l'immigration nord-africaine ou africaine noire, l'écart avec la délinquance de l'ensemble des jeunes de la tranche d'âge 13-17 ans est plus que modeste⁵. Et les jeunes issus de l'immigration ont un comportement analogue à celui des jeunes des familles pauvres qui ne sont pas issus de

¹ BAUER A., RAUFER X., *Violences et insécurité urbaines*, Paris, PUF, 2002, p. 24.

² GAUTRON V., *Les politiques publiques de lutte contre la délinquance*, Thèse, Université de Nantes, 2006.

³ Rapport de l'Observatoire National de la délinquance, 2006, p. 331 et s.

⁴ VIEILLARD-BARON H., *Les banlieues. Des singularités françaises aux réalités mondiales*, Paris, Hachette, 2001, p. 167.

⁵ LAGRANGE H., *De l'affrontement à l'esquive. Violences, délinquances et usages de drogues*, Paris, Syros, 2001, p. 67.

cette immigration. Ces adolescents sont certes particulièrement visibles lors des émeutes urbaines. Cependant, ces quartiers se caractérisent précisément par une proportion plus importante que la moyenne nationale de personnes issues de l'immigration et de jeunes de moins de 25 ans. À cela s'ajoute, dans les quartiers enclavés, la plus forte probabilité pour les mineurs et jeunes majeurs de fréquenter des pairs délinquants ou déviants. Enfin, quant à une éventuelle manipulation par des groupes islamistes ou mafieux, les Renseignements généraux eux-mêmes ont infirmé cette hypothèse à la suite des émeutes de novembre 2005. Ils ont en effet démontré que les islamistes ne tenaient pas les quartiers. Ni les patrouilles de volontaires recrutés localement par les associations musulmanes pour dialoguer avec les jeunes, ni les appels au calme de T. RAMADAN, ni la fatwa émise par l'Union des organisations islamistes de France (UOIF) le 6 novembre n'ont eu d'effet⁶.

Un déni de l'impact des facteurs sociaux et institutionnels dans la production des violences urbaines

Croire que le traitement social de la délinquance a atteint ses limites ou démontré son inefficacité serait plus qu'imprudent, tant la politique de la ville s'est contentée de produire des discriminations positives en trompe-l'œil. Si les habitants de la géographie prioritaire sont discriminés, c'est bien négativement. La politique actuelle de rénovation urbaine se fait à leur détriment plus qu'à leur profit. Plus les gouvernants évoquent la mixité sociale, moins elle paraît se traduire dans les faits, quand elle ne se retourne pas contre les populations qui comptent parmi les plus discriminées⁷. C'est pour éviter la constitution de ghettos que les commissions d'attribution des logements sociaux rejettent les familles qui présentent des caractéristiques socialement stigmatisées (origine étrangère, chômage de longue durée, polygamie, etc.). Plus subtilement, rendre les quartiers attractifs aux yeux des classes moyennes justifie le remplacement des grands ensembles par de nouveaux types d'habitat hors d'accès pour la plupart des habitants des cités, notamment des maisons individuelles en accession à la propriété. De fait, les familles défavorisées sont généralement les cibles des démolitions quand les petits ménages salariés profitent des reconstructions. Les politiques de rénovation urbaine masquent alors des pratiques visant à déplacer les populations indésirables, immigrées et socialement démunies, pour accueillir une clientèle plus solvable, de préférence française. Au final, la politique de rénovation urbaine se traduit par une diminution du nombre de logements sociaux⁸. À l'identique, les populations scolaires sont de plus en plus clivées et les ghettos scolaires, dont personne ne veut pour ses propres enfants, interdisent toute égalité devant l'enseignement⁹. Une fois sur le marché du travail, les jeunes des quartiers sensibles subissent de véritables discriminations à l'embauche. Ils n'ont bien souvent pour seul horizon professionnel qu'une insertion dans des dispositifs situés en amont de l'emploi traditionnel (contrats aidés, stages d'insertion) et sans réels débouchés.

Si la vie de ces quartiers donne à voir un condensé de toutes les difficultés socio-économiques contemporaines, le fonctionnement des services publics n'est pas étranger à la multiplication des

⁶ INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *La France face à ses musulmans : Émeutes, jihadisme et dépolitisation*, Rapport Europe n° 172, 2006 ; LAGRANGE H., "Autopsie d'une vague d'émeutes" in LAGRANGE H., OBERTI M. (dir.), *Émeutes urbaines et protestations. Une singularité française*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006.

⁷ DONZELOT J., *Quand la ville se défait. Quelle politique face à la crise des banlieues ?*, Paris, Seuil, 2006 ; MAURIN E., *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Paris, Seuil, 2004 ; MADORE F., *Ségrégation sociale et habitat*, Rennes, PUR, 2004 ; DRIAND J.-C., LELÉVRIER C., "Le logement social. Mixité et solidarité territoriale" in LAGRANGE H., OBERTI M. (dir.), *Émeutes urbaines et protestations, op. cit.*, p. 177-193.

⁸ Au 30 décembre 2005, les projets de rénovation urbaine financés avec le soutien de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) faisaient état de 91 constructions pour 100 logements démolis.

⁹ À titre d'exemple, dans l'Académie de Bordeaux, 10% des collèges accueillent 40% des élèves originaires du Maghreb, d'Afrique et de Turquie alors qu'ils ne représentent que 4.7% des collégiens de l'Académie. FELOUZIS G., LIOT F., PERROTON J., *L'apartheid scolaire. Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*, Paris, Seuil, 2005 ; VAN ZANTEN A., *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Paris, PUF, 2001 ; DUBET F., DURU-BELLAT M., *L'hypocrisie scolaire. Pour un collège enfin démocratique*, Paris, Seuil, 2000.

tensions. Un certain nombre d'éléments laisse supposer une « coproduction » des violences urbaines. Aussitôt vient à l'esprit la question des rapports qu'entretient la police avec la population des quartiers sensibles. Les interactions qui se nouent entre les jeunes des minorités ethniques et policiers jouent un rôle dans le déclenchement des incidents¹⁰. Les préjugés raciaux ne sont pas absents chez certains professionnels des forces de l'ordre¹¹. Ils se manifestent notamment par des contrôles d'identité incessants qui, en imposant aux jeunes une identité virtuelle de « menaçant », sont ressentis pas eux comme du harcèlement. Plus globalement, les services publics dans leur ensemble mésestiment leur participation à la dégénérescence du climat et négligent les facteurs internes à leurs organisations. Si la répartition sociale de l'habitat suffit à elle seule à créer des établissements scolaires de classes moyennes, d'ouvriers ou d'immigrés, l'institution scolaire participe amplement à ce processus de ségrégation. Les établissements se lancent dans une véritable concurrence, diversifient les options et les classes à thème pour donner aux familles la possibilité de contourner la carte scolaire en toute légalité¹². Certains sélectionnent les élèves qui maintiennent ou accroissent leur valeur par leurs qualités sociales ou scolaires. Ces pratiques amènent les bons élèves là où ils sont déjà en forte proportion et vident corrélativement les établissements qui concentrent les difficultés de leurs meilleurs éléments. Pourtant, de nombreux chercheurs ont démontré que la constitution de classes regroupant les élèves en difficulté, souvent homogènes sur un plan social voire ethnique, est un des mécanismes centraux de production interne de la violence¹³. Elle contribue à la construction d'identités négatives. Il est plus que difficile pour les élèves de se différencier dans ces classes par des comportements d'adaptation scolaire aux normes de l'école. Il s'y produit généralement un chahut endémique qui empêche tant les apprentissages que le développement d'attitudes positives. Au final, le processus de ségrégation scolaire alimente inéluctablement les violences anti-institutionnelles. Les élèves et leurs familles ne sont pas dupes du traitement qui leur est réservé. Il n'est pas anodin de constater que les écoles, qui n'avaient guère été touchées lors des émeutes du début des années 1980, ont été une cible privilégiée en novembre 2005. Malgré leur part de responsabilité dans la multiplication des tensions, c'est généralement l'exaspération et l'incompréhension des agents des services publics qui prédominent¹⁴. Ceux-ci développent progressivement une rhétorique répressive qui se rapproche de l'opinion policière. Les bailleurs, les transporteurs et les enseignants tendent à se décharger du traitement des comportements déviants sur les institutions policières en leur signalant plus fréquemment de simples incivilités.

Un déni de la signification politique des violences urbaines

Les médias comme les hommes politiques n'attribuent pas un sens politique aux actions collectives des jeunes casseurs. Ils ne voient plus dans leurs comportements une volonté de changement mais une menace pour la République. Certes, il n'est pas possible de qualifier les violences urbaines de violences politiques au sens strict¹⁵. L'émeute n'est pas un mouvement social, bien au contraire. Autodestructrice, cette rage collective se porte contre les équipements des quartiers. Elle se développe en dehors de tout programme de revendications, le plus souvent sans porte-parole ou leader. Pourtant, les violences urbaines ne sont pas dépourvues de toute

¹⁰ MUCCHIELLI L., LE GOAZIOU V. (dir.), *Quand les banlieues brûlent. Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La découverte, 2006.

¹¹ BODY-GENDROT S., WIHTOL DE WENDEN C., *Police et discriminations raciales. Le tabou français*, Paris, éd. de l'Atelier, 2003.

¹² VAN ZANTEN A., *L'école de la périphérie*, op. cit. ; FELOUZIS G., LIOT F., PERROTON J., *L'apartheid scolaire*, op. cit.

¹³ *Ibid.* ; PAYET J.-P., "Violence à l'école : les coulisses du procès", in CHARLOT B., EMIN J.-C. (coord.), *Violences à l'école. État des savoirs*, Paris, A. COLIN, 1997.

¹⁴ MOUHANNA C., "Les services publics et la question jeune : de la crainte au rejet ?", in BAILLEAU F., GORGEON C. (dir.), *Prévention et sécurité : vers un nouvel ordre social*, Paris, éd. de la DIV, 2000, p. 95-108 ; DE MAILLARD J., "Les institutions : facteurs de violence ?", in ROCHÉ S. (dir.), *En quête de sécurité*, Paris, A. COLIN, 2003, p. 115-121 ; MACE E., "Service public et banlieues populaires : une coproduction de l'insécurité ; le cas du réseau bus de la RATP", *Sociologie du travail*, n° 4, 1997, p. 473-498.

¹⁵ DUBET F., "Émeutes urbaines. À propos de la violence des jeunes", *Cultures et Conflits*, n° 6, 1992, p. 7-24.

dimension politique¹⁶. Les expériences étrangères sont sources d'enseignement. En Espagne, en Grande-Bretagne, en Italie ou aux États-Unis, ce ne sont pas les symboles de l'État qui sont principalement visés, car ce n'est pas exclusivement de lui qu'on attend des solutions¹⁷. À l'inverse, les émeutiers français interpellent les pouvoirs publics. Les auteurs de troubles ne cherchent pas l'anonymat mais au contraire une « agora »¹⁸. Dans une société où le processus de ghettoïsation est de plus en plus marqué, ces violences manifestent une exigence de reconnaissance, la rupture des règles constituant une réponse au sentiment de frustration, aux exclusions et aux humiliations. Cette violence est vécue par leurs auteurs comme une contre-violence. Au-delà de ce registre symbolique, elle peut être instrumentalisée et médiatisée pour obtenir des financements ou des équipements pour le quartier. À ce jeu-là, les émeutiers obtiennent d'ailleurs souvent gain de cause, ce qui suffit à invalider l'hypothèse de comportements irrationnels.

Par contre, sur le long terme, ces jeunes n'ont pas une conscience politique suffisamment aguerrie pour leur permettre de transcrire dans un registre « citoyen » leurs revendications. Ce fut parfois le cas, avec pour figure emblématique le mouvement pour l'égalité des Beurs qui a réuni, au terme d'une marche traversant toute la France d'octobre à décembre 1983, plus de 100 000 personnes à Paris. Après l'euphorie des premiers temps, la désillusion sera néanmoins au rendez-vous. Le faible impact des mobilisations des aînés sur la scène politique a laissé un goût amer aux plus jeunes. La nouvelle génération n'a guère d'illusions, n'est pas porteuse d'un idéal politique. Pour s'affirmer, nombre de jeunes pensent que le seul moyen est d'emprunter la voie de la délinquance, perçue comme l'unique voie de succès. Ce vide politique permet de comprendre les différences de traitement politique et journalistique entre les violences urbaines et celles des agriculteurs, des marins, des viticulteurs ou autres corporations professionnelles. Capables de déployer une stratégie cohérente et explicite, ces derniers parviennent à justifier leurs exactions en expliquant et en médiatisant leurs revendications. À l'opposé, faute d'acteurs constitués, les violences urbaines sont dépolitisées et traitées médiatiquement comme marginales et déviantes. Ce dialogue impossible, ce refus de la dimension affirmative et contestataire des violences urbaines risquent pourtant de renforcer une spirale de la violence, voire d'autres formes de délinquance. Ce sont en effet les jeunes qui refusent de sombrer dans l'exclusion et la délinquance qui s'expriment par la violence. Ainsi, malgré les propos contraires du ministre de l'intérieur de l'époque, la plupart des émeutiers poursuivis lors des violences urbaines de novembre 2005 n'étaient pas des délinquants d'habitude¹⁹. Les autres abandonnent toute forme d'opposition et s'engagent dans les activités plus discrètes et plus lucratives de l'économie parallèle.

Les conséquences du malentendu : une action publique contre-productive

Dans l'esprit des gouvernants et de l'opinion publique, une seule variable est désormais mobilisée pour expliquer la production des violences : la « culture de l'excuse » qui prédominerait en France. L'État républicain se serait suffisamment investi dans le traitement social de la délinquance, sans résultats probants. Cette analyse explique la raréfaction des fonds

¹⁶ KHOSROKHAVAR F., "La violence et ses avatars dans les quartiers sensibles", *Déviance et Société*, vol. 24, n° 4, 2000, p. 425-440 ; LAGRANGE H., "Reconnaissance, délinquance et violences collectives", *Esprit*, octobre 2000, p. 131-152 ; KOKOREFF M., "Sociologie de l'émeute. Les dimensions de l'action en question", *Déviance et Société*, 2006, vol. 30, n° 4, p. 521-533 ; LAPEYRONNIE D., "Révoltes primitives dans les banlieues françaises. Essai sur les émeutes de l'automne 2005", *Déviance et Société*, 2006, vol. 30, n° 4, p. 431-448.

¹⁷ WIEVIORKA M., "Un nouveau paradigme de la violence", *Cultures et Conflits*, n° 29-30, 1998, p. 9-23 ; BODY-GENDROT S., "Les violences urbaines en France et aux États-Unis : tentatives de réponses", *RF adm. publ.*, n° 91, 1999, p. 545-554.

¹⁸ LAGRANGE H., *De l'affrontement à l'esquive*, *op. cit.*, p. 44.

¹⁹ MAZARS M., *Le traitement judiciaire des violences urbaines de l'automne 2005. Le cas de la Seine-Saint-Denis*, Centre d'analyse stratégique, 2007.

consacrés à la prévention sociale²⁰. Pour les pouvoirs publics, briser ces carrières délinquantes suppose de s'inspirer des principales lignes de force du modèle New-Yorkais de tolérance zéro : la rapidité et la certitude de la sanction pénale. Pour contenter la demande sociale de sécurité, ceux-ci promettent des réponses immédiates, radicales et punitives. Les réformes pénales les plus récentes ont accru la répression et introduit de nouvelles incriminations directement conçues pour répondre aux comportements délinquants dans les quartiers sensibles : occupation de halls d'immeubles, délit d'embuscade, circonstance aggravante de guet-apens, outrage à enseignants, violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique, etc. L'essentiel étant de punir, peu importe les exigences de proportionnalité et d'individualisation des peines. Une étude réalisée pour le compte du Centre d'analyse stratégique au sujet du traitement judiciaire des violences urbaines de novembre 2005 dans le ressort du TGI de Bobigny montre ainsi que la nature des faits et le passé judiciaire des prévenus ont eu peu d'influence sur la nature et le quantum des peines prononcées²¹. Les auteurs de dégradations dont le casier judiciaire était vierge ont souvent été condamnés aussi lourdement que les récidivistes prévenus d'atteintes aux personnes.

Du côté des institutions policières, les gouvernants encouragent de véritables démonstrations de force dans les quartiers sensibles. Ils mobilisent les services de maintien de l'ordre (CRS, gendarmes mobiles), les brigades anticriminalité (BAC) et les groupes d'intervention régionaux (GIR). Si ces déploiements sont nécessaires en cas d'émeutes, ce mode d'intervention « musclé » pose problème lorsqu'il devient quotidien²². Lorsqu'ils se déplacent en nombre pour intimider aux gens de se calmer, les policiers ne visent pas à restaurer durablement la paix sociale. Sous la forme de contrôles d'identité répétés, d'interpellations spectaculaires, de « *manifestations de puissance* » par un quadrillage du quartier, l'objectif vise modestement à restaurer une apparence de calme. Ces démonstrations de force sont bien souvent disproportionnées et suscitent plus d'inquiétude chez les habitants qu'elles ne participent à les rassurer. Au-delà, elles renforcent les rapports d'opposition entre les forces de l'ordre et certains groupes de jeunes. Cette stratégie de reconquête du territoire attise les fauteurs de troubles et rallonge la durée du rétablissement de l'ordre en cas d'explosion de violence. Ce registre « *guerrier* » exacerbe les représentations des jeunes qui appréhendent la police comme une « *bande rivale* » et partant les désordres. Les contrôles d'identité donnent lieu à des attroupements, voire à des « *caillassages* ». Au final, ce processus alimente des surenchères de part et d'autre. En novembre 2005, le gouvernement n'a pas hésité à exhumer un texte que l'on croyait définitivement banni, la loi d'avril 1955 relative à l'état d'urgence, qui ne visait jusqu'alors que les conflits armés. S'il ne faut mésestimer l'importance des troubles à l'ordre public lors de ces émeutes, la démocratie peut-elle raisonnablement se satisfaire de la banalisation d'un régime d'exception pour lutter contre les conflits sociaux les plus durs ? On peut en douter.

Conclusion

Telles que sont ici présentées et analysées les violences urbaines, une impression malheureuse pourrait se dégager, celle de croire que les jeunes délinquants des quartiers paupérisés ne seraient finalement que des victimes, répliquant par la violence aux frustrations et discriminations. Certains chercheurs dénoncent cette attitude « *compréhensive* », qui manifesterait un oubli inconséquent des victimes et alimenterait l'idée d'un fantasme

²⁰ Les fonds consacrés à la prévention sociale dans les contrats locaux de sécurité sont en diminution dans de nombreuses municipalités : Strasbourg (394 081 € en 2003, 334 257 € en 2004), Beauvais (432 265 € en 2003, 264 177 € en 2005), Creil (882 472 € en 2003, 347 600 € en 2005). De même, les subventions versées aux associations présentes dans les zones sensibles ont baissé de 40% entre 2004 et 2005. DUFFE P., DUPONT M., STEINMANN B. et al., *Propositions d'orientations pour la mise en place de contrats locaux de sécurité de nouvelle génération*, Paris, Inspection générale de l'administration, 2005 ; DUPREZ D., "Comprendre et rechercher les causes des émeutes urbaines de 2005", *Déviance et Société*, 2006, vol. 30, n° 4, p. 505-520.

²¹ MAZARS M., *Le traitement judiciaire des violences urbaines de l'automne 2005*, op. cit.

²² MOUHANNA C., "Le policier face au public : le cas des banlieues", in ROCHE S. (dir.), *En quête de sécurité*, op. cit. ; ROBERT P., *Le citoyen, le crime et l'État*, Genève, Librairie Droz, 1999, p. 233 ; FIRCHOW T., "L'évolution des doctrines d'emploi de la police au regard de la politique criminelle dans les espaces urbains sensibles", *Arch. pol. crim.*, n° 25, 2003, p. 71-83.

d'insécurité. Comme si tenter d'expliquer leurs comportements déviants, sans pour autant les justifier, équivalait à renier les souffrances intolérables des victimes. Comme si, avant même de se prononcer sur la question, le chercheur était sommé de choisir son camp. Certes, il ne faut méconnaître leurs capacités de nuisance et les souffrances ou traumatismes occasionnés à de réelles victimes qui, bien souvent, vivent dans la même précarité. Ces individus ont bien une part de responsabilité dans les difficultés qu'ils connaissent et provoquent partiellement le regard que la société porte sur eux. Néanmoins, si l'on s'interroge sur les moyens propres à les faire accéder à ce sentiment de responsabilité, il convient de remarquer que les attitudes défensives et stigmatisantes des hommes politiques, des agents des services publics et de la population en général confortent ces jeunes dans leurs représentations de victimes. En quelque sorte, elles les immunisent contre tout sentiment de culpabilité ou d'empathie envers leurs victimes potentielles. La nouvelle doctrine française d'action publique en matière de lutte contre les violences urbaines, placée sous le sceau de la « tolérance zéro », risque donc de provoquer l'effet inverse de celui recherché. Au-delà, la dramatisation politique et médiatique de la situation dans les quartiers sensibles obère par avance toute tentative pour promouvoir et rétablir la mixité sociale. Au regard de l'image qu'on lui présente et qu'elle se fait des « jeunes de banlieue », il est peu probable que la population soit prête à assumer la suppression des ghettos urbains et scolaires, tant il est plus facile à court terme de se protéger des individus et des familles présumés dangereux. Il est bien plus tentant de renvoyer ces groupes sociaux à leur responsabilité plutôt que de réfléchir collectivement aux facteurs sociaux et institutionnels de production de la violence. Il est plus simple de penser que les familles en difficulté sont démissionnaires, que leurs enfants sont de véritables « sauvages » ou « racailles » qu'il conviendrait de remettre au pas, que de reconnaître les défaillances d'une société civile qui ne sait plus, ou ne veut plus, traiter ses déviances.